A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **GREENHILL**

Forme juridique[1] : **Société anonyme**

Adresse: **Rue de la Colonne** N°: **1A**

Code postal: **1080** Commune: **Bruxelles 8**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet[2] :

Adresse e-mail[2] :

Numéro d'entreprise **0435.367.870**

DATE **04-02-22** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EUROS**[4] approuvés par l'assemblée générale du **12-12-25**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-07-24** au **30-06-25**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-07-23** au **30-06-24**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **25** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.1, 6.2, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FORCINAL Antoine

Rue Charles Quint 48, 2380 Luxembourg, Luxembourg

Mandat: Administrateur délégué, début: 19/02/2021, fin: 19/02/2027

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE SA 0672.892.661

Avenue du District 1, 57380 Pontpierre, France

Mandat: Administrateur délégué, début: 19/02/2021, fin: 19/02/2027

Représenté par:

1. MOULIN Julien

   Cornwall Gardens 40 , boîte G SW74AA Londres Royaume-Uni

FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0428.837.889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Numéro de membre: B00021

Mandat: Commissaire, début: 09/12/2022, fin: 21/11/2025

Représenté par:

1. DE HARLEZ DE DEULIN Philippe

   Avenue du Boulevard 21 , boîte 8 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique

   Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A01959

FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0428.837.889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Numéro de membre: B00021

Mandat: Commissaire, début: 13/08/2025, fin: 12/12/2025

Représenté par:

1. PARDONGE Guillaume

   Avenue du Boulevard 21 , boîte 8 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique

   Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A02610

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	343.887	341.487
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	343.778	341.378
Terrains et constructions		22	47.497	47.497
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	296.281	293.881
Immobilisations financières	6.1.3	28	109	109
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	187.011	216.619
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	110.100	115.171
Créances commerciales		40	110.000	110.000
Autres créances		41	100	5.171
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	76.911	101.221
Comptes de régularisation		490/1		227
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	530.898	558.106

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	-415.831	-350.923
Apport		10/11	65.000	65.000
Capital		10	65.000	65.000
Capital souscrit		100	65.000	65.000
Capital non appelé [6]		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	47.497	47.497
Réserves		13	24.789	24.789
Réserves indisponibles		130/1	24.789	24.789
Réserve légale		130	24.789	24.789
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-553.117	-488.209
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [7]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	946.729	909.029
Dettes à plus d'un an	6.3	17	699.612	699.611
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	699.612	699.611
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	247.102	209.403
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.248	24.665
Fournisseurs		440/4	6.248	24.665
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	240.854	184.738
Comptes de régularisation		492/3	15	15
TOTAL DU PASSIF		10/49	530.898	558.106

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-8.243	-7.521
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires*			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*			60/61	8.243	7.521
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8		1
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-8.243	-7.522
Produits financiers		6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents			75		
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	56.665	49.835
Charges financières récurrentes			65	56.665	49.835
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-64.908	-57.357
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-64.908	-57.357
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-64.908	-57.357

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-553.117	-488.209
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-64.908	-57.357
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-488.209	-430.852
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-553.117	-488.209
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	293.881
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	2.400	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	296.281	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	47.497
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259	47.497	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8279		
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	343.778	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxx	109
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	109	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	109	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	699.611
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Honoraires	2.785

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Néant	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Néant	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	
Néant	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE S.A.

Avenue du District 1

57380 Pontpierre, France

501152193

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE S.A.

Avenue du District 1

57380 Pontpierre,France

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION ACTEES DANS LE LIVRE DES INVENTAIRES

Immobilisations corporelles

L' amortissement est linéaire, aux taux suivant :

- Construction : 5,0%
- Mobilier et matériel roulant : 20,0%
- matériel informatique et bureautique : 33,3%

Immobilisations financières

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition de titres sont pris en charges par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont étéexposés.

Les Participations et actions font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation,la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.
A cette fin, les titres cotés en bourse sont évalués ou cours de bourse ou à l'appui d'analyses financières publiées par des tiers et les titres non cotés, selon l'estimation des gestionnaires-experts en charge, selon les normes internationales.

Provisions pour risques et charges.

Des provisions sont constituées pour rencontrer les risques de pertes ou de charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations (options sur actions), de positions de marchés à terme en devises et de garanties techniques attachées aux prestations déjà effectuées en matières d'assurance.

Produits dérivés.

Les primes encaissées d'options sur actions sont enregistrées immédiatement en "autres produits financiers". Le risque assumé fait l'objet, à la clôture de l'exercice ou à toute clôture intermédiaire, d'une provision à charge des résultats financiers.

Les contrats de change à terme sont repris dans les engagements hors bilan et sont réévalués en fin d'exercice.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

L'organe d'administration a constaté que l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital par la suite des pertes. Conformément à l'art 7 :228 du CSA, l'organe d'administration a donc établi un rapport spécial dans lequel, il propose la poursuite des activités et expose les mesures pour assurer la continuité de la société. La poursuite des activités est notamment justifiée par les perspectives d'avenir en Belgique et des développements en cours, tant sur le gaz de mine que sur le solaire ainsi que le soutien de l'actionnaire formalisé au sein d'une lettre de confort.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
LFDE International SA Rue de Merl 76 2146 Luxembourg Luxembourg	Actions nominatives	211.700	0	100,00

RAPPORT DE GESTION

GREENHILL
Société anonyme
Rue de la Colonne 1A
1080 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0435.367.870
RPM Bruxelles

RAPPORT DE GESTION

relatif aux comptes annuels couvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025
établi en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 décembre 2025

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion de notre société durant l'exercice écoulé. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'Assemblée Générale. Le projet des comptes annuels a été rédigé conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations, du livre III du Code de droit économique et de l'arrêté royal du 29 avril 2019 exécutant le Code des sociétés et des associations. Ce projet est également conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'Organe d'Administration.

I. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Le bilan de cet exercice vous est présenté ci-dessous sous une forme synthétique :
(montants en euros)

ACTIF	**30/06/2025**	**30/06/2024**
Actifs immobilisés	343.886,76	341.486,76
Actifs circulants	187.010,77	216.618,91
TOTAL DE L'ACTIF	**530.897,53**	**558.105,67**
PASSIF		
Capitaux propres	-415.830,82	-350.922,96
Dettes	946.728,35	909.028,63
TOTAL DU PASSIF	**530.897,53**	**558.105,67**

Les actifs immobilisés comprennent des immobilisations corporelles pour 343.777,76 EUR.

Les actifs circulants comprennent 110.000,00 EUR de créances commerciales, 99,75 EUR d'autres créances, et 76.911,02 EUR de valeurs disponibles.

Les dettes comprennent des autres dettes à plus d'un an pour un montant de 699.611,28 EUR, des dettes commerciales pour 6.247,95 EUR et des autres dettes pour 240,854,10 EUR.

RAPPORT DE GESTION

III. COMPTE DE RESULTATS

Les données les plus importantes du compte de résultats sont reprises brièvement ci-après : (montants en euros).

	30/06/2025	30/06/2024
Ventes et prestations	0,00	0,00
Coût des ventes et prestations	-8.242,50	-7.521,53
Résultat d'exploitation (+/-)	-8.242,50	-7.521,53
Produits financiers récurrents	0,00	0,00
Charges financières récurrentes	-56.665,36	-49.835,37
Résultat courant avant impôts (+/-)	-64.907,86	-57.356,90
Impôts sur le résultat (+/-)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (+/-)	**-64.907,86**	**-57.356,90**

La société n'a pas encore d'activité opérationnelle et le résultat de l'exercice est impacté essentiellement par des charges financières liées au financement pour le développement de l'activité, actuellement en attente de l'octroi de la concession et du développement des autres projets de la société.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V. RENSEIGNEMENTS QUANT AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT INFLUENCER SENSIBLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a exposé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VII. EXISTENCE DE SUCCURSALE

La société n'a ouvert aucun nouveau point de vente dans le courant de l'exercice écoulé.

VIII. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

L'organe d'administration a constaté que l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital par la suite des pertes. Conformément à l'art 7 :228 du CSA, l'organe d'administration a donc établi un rapport spécial dans lequel, il propose la poursuite des activités et expose les mesures pour assurer la continuité de la société. ***La poursuite des activités est notamment justifiée par les perspectives d'avenir en Belgique et des développements en cours, tant sur le gaz de mine que sur le solaire ainsi que le soutien de l'actionnaire formalisé au sein d'une lettre de confort.***

IX. INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise pas d'instruments financiers.

X. AUGMENTATION DE CAPITAL/EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU DE DROITS DE SOUSCRIPTIO (WARRANTS)

Néant.

XI. ACQUISITIONS DE NOS PROPRES ACTIONS

Néant.

XII. INTERET OPPOSE

Aucune opération n'a été décidée au cours de l'exercice clôturé, à la réalisation de laquelle nous avons eu un intérêt personnel.

XIII. RISQUES ET INCERTITUDES

L'Organe d'Administration identifie comme suit les principaux risques et incertitudes auxquels la société doit faire face :

- Risque réservoir avec un endommagement du vide minier et un déplacement de la ressource par rapport au point de captage considéré.
    - Dans le cadre d'une géothermie sur puits de mines, les emplacements sont existants. Des tests doivent etre réalisés pour confirmer l'accès à des volumes importants d'eau de mines.
- Evolutions non anticipées ou nouvelles contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.
    - Pour la géothermie, les ouvrages étant déjà existants, le permitting est restreint. Pas de demande de forage.
    - Pour le photovoltaique, même dans le cadre d'un projet sur friche industrielle, les contraintes et délai pour le permitting restent importants.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions financières et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion de la société et ses nouveaux projets.

- La rentabilité des projets doit être présentée dans le cadre des demandes de financements.

XIV. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme détaillé en page A5 des comptes annuels.

Nous vous demandons :

- de prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social du 01/07/2024 au 30/06/2025 inclus;
- d'accepter l'affectation du résultat proposée;
- d'approuver le projet des comptes annuels;
- de nous donner décharge pour le mandat exercé au cours de l'exercice écoulé;
- de donner décharge au commissaire.

XV. CONCLUSIONS

Nous espérons vous avoir éclairés de manière suffisante par le présent rapport. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels.

Lorsque vous vous serez prononcés sur l'adoption des comptes annuels, nous vous demandons de nous accorder décharge pour notre gestion.

Fait à 1080 Bruxelles,
le 28 novembre 2025

Antoine FORCINAL
Administrateur délégué

La Française de l'Energie S.A.
Représentée par Julien MOULIN
Administrateur délégué

forvis mazars

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.forvismazars.com/be

Greenhill SA

Rapport du commissaire

Exercice 30.06.2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES

forvis mazars

Greenhill SA
Numéro d'entreprise: BE0435.367.870

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Greenhill SA pour l'exercice clos le 30 juin 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Greenhill SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 9 décembre 2022, conformément à la proposition de l'organe. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 17 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 530.898 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 64.908.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels qui mentionne la justification de l'organe d'administration quant à la poursuite des activités de la Société. L'organe d'administration fait notamment référence aux perspectives d'avenir et l'importance du support financier des actionnaires, formalisé par une lettre de confort.

Greenhill SA
Numéro d'entreprise: BE0435.367.870

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

forvis mazars

Greenhill SA
Numéro d'entreprise: BE0435.367.870

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Greenhill SA
Numéro d'entreprise: BE0435.367.870

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière des délais de convocation de l'assemblée générale et de remise au commissaire et aux actionnaires des documents requis. Ce retard n'a toutefois exercé aucun impact significatif sur notre contrôle. Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Par suite de pertes cumulées, la Société présente un actif net négatif, de sorte qu'en application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations, la proposition faite par l'organe d'administration de poursuivre les activités sera soumise à une délibération de l'assemblée générale, concomitamment à l'approbation des comptes annuels. Le présent rapport est établi en supposant que l'assemblée générale des actionnaires décide effectivement la poursuite des activités.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 12 décembre 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement
par Pardonge
Guillaume Christian A
Date : 12/12/2025
14:56:06

Guillaume Pardonge

Réviseur d'Entreprises